

## ENGAGEMENT NOMINATIF DE CONFIDENTIALITE

Je soussigné .....,ci-après désigné par le « SIGNATAIRE », agissant en qualité de ....., de la société ....., reconnais avoir pris connaissance des dispositions indiquées ci-après concernant la confidentialité, les règles d'accès et d'usage aux ressources du Système d'Information du client EDVANCE et la protection des informations du client EDVANCE et déclare m'engager à les appliquer.

### **1. CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS**

Le SIGNATAIRE s'interdit formellement de divulguer toutes informations techniques (relatives à la conception, au fonctionnement, au licencing, à l'exploitation et à la maintenance des centrales nucléaires, aux procédés de fabrication et aux moyens de contrôles), toutes données économiques et commerciales ou de quelque nature que ce soit, toutes informations relatives aux connaissances EDVANCE et ou au savoir-faire EDF et/ou ANP, quel qu'en soit le support, acquises notamment par remise ou élaboration de documents, ou oralement, qu'il aurait été amené à connaître sur les activités du client et de ses partenaires.

Le SIGNATAIRE s'engage à n'utiliser et à ne reproduire les informations que pour ses seuls besoins dans le cadre de sa prestation.

Le SIGNATAIRE s'engage à conserver sur tout support des informations confidentielles les mentions relatives à la propriété et/ou à la confidentialité y compris lors de leur reproduction autorisée.

Le SIGNATAIRE ne pourra communiquer à des tiers, sans autorisation écrite du client, les renseignements et les résultats qu'il aura obtenus à l'occasion de ses travaux.

Cette disposition vise les transferts d'informations mais aussi les publications, les échanges dans le cadre de réunions, les communications ou conférences qu'il aurait l'occasion de faire.

La violation des engagements qui précèdent pourra entraîner à l'encontre du SIGNATAIRE l'application des dispositions du code pénal relatives à l'obligation du secret.

Ces dispositions concernant la confidentialité demeurent en vigueur aussi longtemps que les informations faisant l'objet du présent engagement ne seront pas tombées dans le domaine public et ce sans violation de l'une des obligations résultant de l'engagement.

### **2. REGLES D'ACCES ET D'USAGE AUX RESSOURCES DU SYSTEME D'INFORMATION D'EDVANCE**

Le SIGNATAIRE pourra si nécessaire avoir accès à des ressources informatiques du système d'information du client EDVANCE.

Dans ce cadre, les droits d'usage et d'accès qui sont accordés au SIGNATAIRE sont personnels et incessibles. Ils sont limités aux travaux relevant de la mission confiée au SIGNATAIRE, et à la période d'exécution pour laquelle le client a accordé l'accès aux ressources informatiques. De ce fait, le SIGNATAIRE s'engage à n'utiliser son droit d'accès que pour faire ce qui est prévu dans le cadre de sa mission et conformément à la charte d'utilisation des ressources informatiques et télécommunication.

Le SIGNATAIRE s'engage à signaler dans les plus brefs délais toute anomalie constatée pouvant laisser supposer une utilisation indue de ses droits.

Le SIGNATAIRE s'engage à effectuer une bonne gestion de ses mots de passe conformément aux instructions données par le client EDVANCE, à terminer proprement ses sessions et les fermer ou verrouiller s'il doit s'absenter.

Le SIGNATAIRE est informé que les ressources mises à disposition (outils de messagerie, internet, etc.) sont des moyens informatiques professionnels, et s'engage à ne les utiliser que dans ce cadre. Ces messageries, en particulier, ne doivent pas servir à véhiculer des informations de nature politique, religieuse, ou de façon plus générale sans rapport avec l'activité liée à la mission.

Le signataire est informé que lors des connexions aux fonds documentaires du client EDVANCE, EDF ou ANP, des données à caractère personnel le concernant (données d'identification, documents consultés, documents téléchargés, nombre de connexions) sont collectées dans l'outil de détection des téléchargements anormaux, destiné à protéger les savoir-faire d'EDVANCE, d'EDF ou d'ANP. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée du 6 janvier 1978, le signataire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les informations le concernant en s'adressant à son donneur d'ordre.

Le SIGNATAIRE s'engage à ne pas introduire des supports d'origine douteuse pouvant inoculer des virus informatiques ou des « spams ».

Le SIGNATAIRE s'engage à n'utiliser les réseaux que pour accéder aux ressources et services sur lesquels il est habilité à travailler et ne pas se livrer à des tentatives d'exploration du réseau.

### **3. PROTECTION DES INFORMATIONS DU CLIENT EDVANCE**

Le SIGNATAIRE s'engage à :

- restituer tous les documents ou copies de documents, y compris les supports informatiques remis par le client EDVANCE ou extraits du système d'information d'EDVANCE,
- détruire les documents intermédiaires qu'il aura élaborés y compris les supports informatiques,
- effacer les enregistrements qu'il aura faits sur disque dur ou tout autre support,
- détruire également les documents résiduels tels que les brouillons, exemplaires supplémentaires qu'il aura produits,
- à restituer à première demande et sans délai l'ensemble des documents contenant des informations confidentielles et à détruire et certifier par écrit avoir détruit l'ensemble des documents contenant des informations confidentielles.

Fait à ....., le .....

Le SIGNATAIRE : Nom ..... Prénom .....

Signature :